Montpellier, le 03 octobre 2020

se-unsa.org

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'EN

Objet : Consigne syndicale « direction d'école »

Monsieur le directeur académique,

Depuis la rentrée de septembre, les conditions de travail des directrices et directeurs d'écoles sont devenues intenables.

Certes, la gestion de la Covid s'impose à tous et soyez assuré que les directrices et directeurs font un travail remarquable depuis la rentrée, en dépit de consignes peu claires et changeantes ou d'outils pourtant promis qui n'arrivent jamais.

Cependant, tout en s'affirmant consciente de l'extrême difficulté des conditions de travail en temps ordinaire et de la surcharge générée par la gestion la crise sanitaire, notre hiérarchie s'obstine à faire comme si cette rentrée était une rentrée « normale ».

Cette rentrée n'a absolument rien de normal. Au contraire, les directeurs et directrices, après seulement 4 semaines sont dans un état d'épuisement jamais vu auparavant. La multiplication des ordres et contre ordre, l'absence d'outils pour les aider à gérer la crise, les enquêtes « inutiles » pour la gestion de l'école au quotidien, les commandes incessantes et variables d'une circonscriptions à l'autre (comme le «projet d'école»)… Tout cela concourt à l'épuisement collectif.

Le SE-Unsa 34, après avoir consulté les directrices et directeurs, vous informe donc qu'il passe la consigne syndicale à l'ensemble des directrices et directeurs du département de ne plus faire remonter aucune enquête et qu'ils feront, quand ils pourront, le reste. Cela s'appliquera donc au constat d'effectifs, à la remontée des résultats aux élections des parents d'élèves (ECECA), à l'enquête sur les EANA, aux diverses enquêtes (ELCO EFIV…) ainsi qu'aux autres enquêtes qui pourraient arriver dans les semaines à venir.

De la même manière le SE-Unsa vous demande un moratoire sur « le projet d'école ». Si certaines écoles ont déjà fait remonter leur projet, il est urgent de donner du temps aux autres en laissant jusqu'à la fin de l'année scolaire comme certaines circonscriptions l'ont déjà demandé à leurs équipes.

Enfin, le SE-Unsa rappelle que les 108h sont désormais à la main des directrices et directeurs (hors 18h d'animations pédagogiques) et qu'en aucun cas ils n'ont obligation de construire ou remplir des tableaux à faire remonter.

Vous l'avez compris, les directrices et directeurs continueront de gérer au mieux le quotidien et se concentreront sur la gestion de leur école, des urgences et pour la plupart d'entre eux de leur classe et leurs élèves. En période de crise, il faut savoir se concentrer sur l'essentiel.

Le SE-Unsa 34 demeure disponible pour tout échange à ce sujet et vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, en son total engagement pour les directrices et directeurs d'écoles.
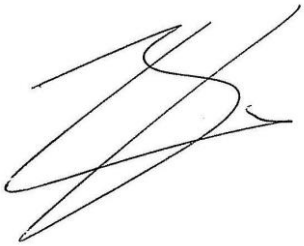
Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34